Bonjour,Un utilisateur de la médiathèque nous demande depuis quand et surtout pour quelle raison les Français n’utilisent pas les formes septante, huitante et nonante, contrairement à certains francophones.Merci d’avance

Réponse apportée le 09/30/2009 par PARIS Bpi – Actualité, Art moderne, Art contemporain, Presse

Bonjour,

Le dictionnaire culturel en langue française d’Alain Rey aux éditions Dictionnaires Le Robert donne les définitions suivantes :

Huitante : adjectif et nom invariable. Vers 1140 oitante ; issu du latin octogina « quatre-vingt », de octo : huit.
Français de Suisse ; officiel dans le canton de Vaud. Quatre-vingt. Octante.
A la différence de septante et de nonante, ce mot n’est plus usité en Belgique, où il l’a été avant le XIXe siècle, comme emprunt au wallon ûtante, de ût’ « huit ».

Nonante : adjectif, vers 1131 ; emprunté au latin populaire nonanta, du latin classique nonaginta, de novem « neuf ».
Vieux ou régional, français de Belgique, de Suisse romande.

Adjectif numéral cardinal invariable.

Septante : adjectif numéral cardinal invariable. Vers 1240, réfection d'après le latin de setante (vers 1120) ; issu d'un latin populaire septanta, altération du latin classique septuaginta « soixante-dix », dérivé de septem : sept.
(Belgique, Suisse, Acadie ; encore vivant dans une partie de l'est de la France, depuis la Belgique jusqu'à la Provence). Soixante-dix. En Belgique comme en Suisse, le mot est absolument usuel, de même que nonante, soixante-dix étant marqué comme du français de France.

Le Larousse, grand dictionnaire étymologique et historique du français donne les précisions suivantes :

Huitante : début XIIe siècle, voyage de Charl. ; ancien français oitante.

Nonante : 1112, voyage de Saint-Brendan ; latin nonaginta, quatre-vingt dix au XVIe siècle, subsiste en Suisse romande et en Belgique.

Septante : 1120, psautier d'Oxford (setante, puis avec p d'après le latin) aujourd'hui régional (Belgique, Suisse) ; latin septuaginta.

Le Dictionnaire historique de la langue française de l'éditeur Le Robert fournit une indication supplémentaire pour Nonante.
En 1680, Richelet note que nonante a été remplacé généralement par quatre-vingt dix, déjà prescrit par Vaugelas (1642) ; au XIXe siècle, Littré (1868) signale que le mot reste très usité en Suisse, en Savoie, dans le midi de la France ; de nos jours, seuls les usages belges et suisses le conservent, mais il y est très vivant et quatre-vingt dix y est senti comme une anomalie.

Il existe un article sur les formes simples des cardinaux dans l'ouvrage *Le bon usage* de Maurice Grévisse. On retrouve l'information suivante : Vaugelas a condamné septante, octante

et nonante qui ont été du français commun.

Cordialement,

Eurêkoi
Réponses à distance
Bibliothèque publique d’information